

Intervenants

- Madame Florence CHAMBON, Responsable du Service Urbanisme à la Ville de Sainte Foy-les-Lyon
- Monsieur Philippe BENOIT-CATTIN, Directeur-Adjoint à l'ICH de Nantes
- Monsieur Patrick BERTIN, Directeur Général Adjoint des Nouveaux constructeurs, Professeur à l'ICH de Paris
- Maître Damien RICHARD, Avocat, Professeur à l'ICH de Lyon

Tarif

- 450 euros, pour une convention entreprise
- 350 euros, pour une inscription à titre individuel
(montant forfaitaire exonéré de TVA, incluant le déjeuner)

Pour les élèves de l'ICH inscrits au cours « urbanisme et aménagement » de 2007 - 2008 : conditions particulières disponibles au secrétariat

Lieu

Centre de Formation ISTL - LA MACHE - 69 boulevard Jean XXIII - LYON 8^{ème}

- Tram T2 Arrêt Le Bachut ou Jean XXIII
- Métro Ligne D Arrêt Grange Blanche

Date et horaires

- Mardi 29 avril 2008 à Lyon de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00
- Suivi à 18h00 de la remise des diplômes de l'ICH.

Contacts et inscriptions

ICH LYON

181 avenue Jean-Jaurès - BP 7058 - 69348 LYON CEDEX 07

Tél : 04 78 61 95 62 - Fax : 04 72 73 38 22

e-mail : catherine.ygnace@cnam.fr

Numéro déclaration d'existence : 82 69 07518 69



CENTRE ASSOCIÉ DE LYON

**LA RÉFORME
DES AUTORISATIONS
D'URBANISME :
PREMIER BILAN DE
6 MOIS D'APPLICATION.**

Premier bilan après 6 mois d'application de la réforme des autorisations de construire

Le 1^{er} octobre 2007 entrait en vigueur la réforme des autorisations de construire laquelle parachevait un cycle de réforme complet du droit de l'urbanisme en France.

Si les professionnels avaient eu 10 mois pour préparer l'entrée en vigueur du décret du 5 janvier 2007, ces premiers mois d'application ont confirmé certaines craintes mais aussi levé des incertitudes ou fait naître de nouvelles interrogations.

Une réforme marquée par le souci de simplification et de pragmatisme ne peut faire l'économie d'un premier bilan d'application.

Objectifs

- Repréciser le cadre général de la réforme des autorisations d'urbanisme
- Confronter les expériences des professionnels de l'immobilier sur la composition des dossiers, l'instruction des autorisations et la gestion des permis
- Apprécier les conséquences des nouvelles dispositions en matière d'achèvement et de conformité de travaux.

Public

Cette formation s'adresse aux élus locaux et aux agents des collectivités locales en charge de l'urbanisme, à l'ensemble des opérateurs immobiliers publics et privés, promoteurs, aménageurs et lotisseurs, à leurs partenaires professionnels et conseils, architectes, géomètres-experts, avocats, notaires.

■ 8h30

Accueil des participants

■ 9h00

Introduction par **Sophie JUGE**, Directeur de l'ICH LYON
Présentation des points clefs de la réforme et des thèmes retenus pour le débat

■ 9h30 - 10h45

Composition du dossier et qualité du demandeur
Patrick BERTIN

*La composition du dossier échappe t'elle à la subjectivité ?
Précision des formulaires, stop ou encore ?
Quel contenu pour le dossier du permis d'aménager ?*

■ 11h00 - 12h15

L'instruction et l'intangibilité du dossier
Florence CHAMBON

*La gestion des nouveaux délais par les services instructeurs,
Faut-il pré-instruire ?
Pièces complémentaires, pièces incomplètes et modification du projet, quelles définitions pratiques ?*

■ 14h00 - 15h15

La pluralité de titulaires, transfert d'autorisation et permis conjoint
Philippe BENOIT-CATTIN

*Le nouveau permis groupé valant division,
Les modalités et les conséquences du transfert.*

■ 15h30 - 17h00

Péréemption des autorisations, achèvement et conformité des travaux
Damien RICHARD

*La suspension des autorisations en cas de contentieux, quel sort pour les autorisations de lotir ?
La déclaration d'achèvement et de conformité, quelle forme, quelles responsabilités ?*

■ 17h30

Synthèse des débats

REMISE DES DIPLOMES

A l'issue du colloque à 18h00,
En présence de Gilles BUNA,
Adjoint à l'Urbanisme de la Ville de Lyon
Remise des diplômes de l'ICH de LYON
Cocktail